

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 10 – 05 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU PORT DE LA HUME

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Justine BONNEAUD donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

ABSENT EXCUSÉ

Joël LE FLECHER

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Par convention du 30 novembre 2016, le Préfet a transféré la gestion du Port de La Hume à la ville de Gujan-Mestras, en application de la Loi NOTRe.

A l'occasion de ce transfert, il a été remarqué que les limites des dépendances du domaine public maritime ne correspondaient pas à la réalité des aménagements portuaires, en excluant notamment la capitainerie, certains terre-pleins, une partie des chenaux d'accès et en incluant au contraire des zones de schorres n'ayant pas vocation à figurer dans un périmètre portuaire.

A la suite de divers échanges avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) en vue d'apporter des corrections à ce périmètre, un arrêté préfectoral, en date du 11 juin 2018, a transféré en gestion à la commune les dépendances du domaine public maritime correspondant au nouveau périmètre du Port de La Hume. Enfin, un procès-verbal de mise à disposition a été établi et signé (annexé à la présente délibération), constatant le domaine, les biens, les droits et obligations transférés à ce titre. Il acte notamment les modifications du périmètre du domaine public maritime transféré en gestion à la commune.

Aussi, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au nouveau périmètre du Port de la Hume tel qu'il est proposé dans le procès-verbal de mise à disposition annexé à la présente délibération ;
- de fixer la nouvelle délimitation officielle du Port de La Hume conformément à l'article R.5311-1 du Code des Transports.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le...24 octobre 2018
GUJAN-MESTRAS le...24 octobre 2018